



## Contester librement la politique israélienne? Un droit qui reste à conquérir

A-t-on le droit de contester la politique israélienne ? C'est le thème d'un colloque qui a lieu lundi 12 février au Sénat. Et c'est la question que posent dans cette tribune Pascal Boniface, Rony Brauman, Ivar Ekeland, Bertrand Heilbronn, Christiane Hessel, Renée Le Mignot et Dominique Vidal.

A-t-on le droit, en France, de contester la politique israélienne, de condamner son mépris du droit international, de dénoncer les injustices subies par le peuple palestinien ? Et ce, dans une période où le peuple palestinien est de plus en plus menacé par la colonisation, les projets d'annexion, le projet de redéfinir la nature même de l'Etat d'Israël ?

En théorie, rien ne nous empêche de nous exprimer, mais qu'en est-il en pratique ?

Quiconque a envie de contester la politique israélienne va se poser la question des attaques auxquelles il ou elle risque d'être confronté : insultes, intimidation, pressions, amalgames, délégitimation, accusations infâmantes d'antisémitisme. Qui va prendre ce risque, avec une carrière politique ou journalistique à construire ? Les expressions se font rares, et parfois les portes se ferment sans autre raison. C'est une forme de peur et d'autocensure qui s'installe...

L'intimidation ? Savez-vous que l'un de nous, directeur d'un centre de recherches stratégiques, 16 ans après avoir écrit une note interne au Parti socialiste sur l'orientation de sa politique israélo-palestinienne, est toujours soumis aux attaques de ses détracteurs, y compris d'un ancien Premier ministre ?

Les pressions et les interdictions ? Avez-vous entendu parler de l'interdiction faite à des élus de la République de se rendre en Israël, en novembre dernier, sous prétexte qu'ils avaient demandé à rendre visite à Marwan Barghouthi, le Mandela palestinien, dans la prison où il est détenu par Israël ? Et vous souvenez-vous aussi, de la "liste noire", publiée début janvier, des organisations dont les dirigeants peuvent désormais être refoulés par l'Etat d'Israël, rendant impossible leur accès à la Palestine occupée ?

Les amalgames ? Savez-vous que les inconditionnels de la politique israélienne font la promotion d'une "définition" de l'antisémitisme qui prendrait en exemple la critique "excessive" de la politique israélienne ? Insulte au combat antiraciste, l'adoption d'une telle définition, sous quelque forme et à quelque niveau que ce soit, ferait des ravages vis-à-vis de la liberté d'expression. Avez-vous lu l'interview du président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), demandant que cette "définition" soit inscrite dans la loi, transformant ainsi une opinion en délit ?

La délégitimation ? Mesurez-vous les effets, sur la liberté d'expression et d'action citoyenne, des tentatives de diabolisation des campagnes de Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS), que chacun a le droit d'approuver ou non, mais qui ne sont qu'un moyen pacifique de tenter d'imposer le droit ?

Que faire face à ces attaques et tentatives de délégitimation ? La première chose est d'étudier la question en profondeur : c'est l'objet d'un colloque organisé le 12 février au Palais du Luxembourg ; une discussion sans tabou, qui analyse les amalgames et les attaques, en recherche les causes possibles en France (sans nier ni mettre en scène les différentes composantes de la montée du racisme), tout en cherchant à comprendre et dépasser les phénomènes communautaires. L'exposé de la situation en Israël, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, doit nous montrer aussi la puissance et la détermination du pouvoir israélien, qui s'exprime au grand jour en mettant des moyens considérables pour faire taire la contestation de sa politique partout dans le monde.

Rien ne nous oblige d'avoir la même analyse de la situation, ni d'être d'accord entre nous sur le fond. Le débat peut être vigoureux, mais il ne doit pas être entravé, ni soumis à des coups bas incessants. Il doit être libre, démocratique, loyal, débarrassé de ses amalgames. Nous l'affirmons à travers une initiative, "6 principes pour un débat libre et démocratique sur la question israélo-palestinienne", que nous lançons avec les 50 premiers signataires en clôture du colloque du 12 février. Cette initiative, publiquement ouverte aux signatures sur son site internet ([6principes.fr](http://6principes.fr)) dès son lancement, veut donner le coup d'envoi d'une mobilisation citoyenne : nous ne voulons plus nous laisser intimider, dénigrer, nous avons la force d'être ensemble et la volonté, partout, de faire reculer la peur de s'exprimer.

Mais cette mobilisation citoyenne ne sera pas suffisante si l'exemple ne vient pas, aussi, du plus haut niveau de l'Etat. Nous attendons du Président de la République qu'il cesse d'encourager et reprendre les amalgames (notamment entre anti-sionisme et antisémitisme), qu'il rejette clairement le projet de donner une définition, de surcroît manipulée, de l'antisémitisme, qu'il donne des limites claires au débordement des approches communautaristes, et qu'il soit le garant de notre liberté d'expression et d'action citoyenne.

Nous attendons des signes forts dans ce sens, et nous y serons particulièrement attentifs dans les semaines et les mois qui viennent.

Face à la politique irresponsable du gouvernement israélien et de son allié états-unien, qui risque encore de connaître de nouveaux développements, la France a besoin d'un débat citoyen, démocratique, un débat qui peut être vigoureux mais doit être exempt d'attaques personnelles et de coups bas. Nous y veillerons.

Pascal Boniface, géo-politologue

Rony Brauman, médecin, professeur et essayiste

Ivar Ekeland, ancien président de l'Université Paris Dauphine

Bertrand Heilbronn, président de l'Association France Palestine Solidarité

Christiane Hessel

Renée Le Mignot, co-présidente du MRAP

Dominique Vidal, journaliste et historien

**Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart.**

**Ses contenus n'engagent pas la rédaction.**